

ABONNEMENT.

Saumur:

Un an..... 30 fr.
Six mois..... 16
Trois mois..... 9

Poste :

Un an..... 35 fr.
Six mois..... 18
Trois mois..... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne..... 10 c.
Réclames..... 30
Faits divers..... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

2 Juin 1883.

Chronique générale.

Le Journal officiel d'hier publie la nomi-
nation du général Bouët comme comman-
dant supérieur de toutes armes au Tonkin,
et une dépêche de Saigon nous informe que
cet officier général est parti en toute hâte
pour prendre possession de son poste.

Les détails manquent encore sur la catas-
trophe d'Hanoi, mais il nous parvient des
renseignements sur les événements anté-
rieurs. On ne s'expliquait pas le départ
subit de M. Reinhart, chargé d'affaires fran-
çais auprès de la cour de Hué, et l'on ne
pénétrait qu'à demi les vues de l'empereur
Tu-Duc.

Aujourd'hui, nous savons que l'occupa-
tion de Hong-Gay par le regretté comman-
dant Rivière a eu pour but de déjouer les in-
trigues chinoises auxquelles le souverain
annamite s'était associé, et qui allaient tour-
ner aussi au profit de l'Angleterre.

Un traité était préparé par lequel le gou-
vernement de Tu-Duc cérait les riches mi-
nes de charbon de Hong-Gay à une Compag-
nie chinoise, derrière laquelle se cachait
une Compagnie anglaise.

Or, la possession de ces mines était pour
nous de la plus haute importance, car nos
navires sont en ce moment obligés de s'ap-
provisionner de charbon en Australie.

S'inspirant d'un grand intérêt national, le
commandant Rivière résolut d'occuper Hong-
Gay, et le commandant Berthe de Villers fut
chargé par lui d'opérer une reconnaissance
sur ce point. Cet officier supérieur s'acquitta
avec succès de sa mission difficile, et, après
avoir occupé Hong-Gay, il confia à l'avis
le *Parseval* le soin de surveiller ce point qui
commande la baie d'Allong.

La prise d'Hong-Gay exaspéra les Pavil-
lons Noirs, qui mirent à prix la tête de tous

les Français. A Hué, l'attitude du gouver-
nement fut tellement violente que M. Rein-
hart se retira, pour cause de sécurité, avec
toute sa légation, sur un bâtiment de notre
division navale envoyé pour le protéger, et
qui le conduisit à Saigon.

Il y a déjà plus d'un an que le chef des
Pavillons Noirs, dans les bandes desquels
se trouvent beaucoup de Chinois, avait mis
à prix la tête de l'ingénieur en chef des
mines, M. Fuchs, et celle de M. de Verne-
ville, vice-consul à Hanoi.

Les Anglais ont vu avec un grand déplai-
sir l'occupation du bassin houiller, et l'on
peut tenir pour certain que leur antipathie
traditionnelle en a reçu un nouvel aliment.
Ils comptent beaucoup sur les Allemands
pour nous susciter des complications qu'ils
s'attacheront à rendre de plus en plus pré-
judiciables à nos intérêts.

S'il est nécessaire de venger l'honneur
national avec promptitude et énergie, le pa-
triotisme commande également de ne pas
aggraver, par des spéculations financières,
les périls de la situation.

D'après les renseignements fournis par
le ministre de la marine, Hanoi n'est pas
tombé au pouvoir des Pavillons Noirs. La
forteresse est occupée par de l'infanterie de
marine et des marins sous les ordres du
commandant Morel-Baulieu.

(Gazette de France.)

La Lanterne définit en ces termes la res-
ponsabilité qui pèse sur le gouvernement au
sujet de l'affaire du Tonkin :

« La responsabilité gouvernementale se
trouve, à notre avis, de tous points engagée.
Après avoir, pendant dix ans, refusé de pren-
dre le Tonkin gratis, sans dépenser ni un
sou ni un homme, nos gouvernants ont pris
tout à coup le mors aux dents et tiré le ca-
non au moment où il était dangereux de
prendre l'initiative. Après avoir, pendant
des années, refusé d'agir, alors que l'action
était sans péril, on s'est tout à coup aven-

turé à la légère, sans tenir compte des périls
qu'on avait soi-même suscités. Voilà plus
d'un an qu'on négocie naïvement à Pékin et
à Hué; c'est-à-dire que, pendant plus d'une
année, on a pris soin de dire chaque jour
aux Chinois et à Tu-Duc: « Mettez-vous en
» mesure de nous jouer un mauvais tour
» lorsque nous nous déciderons à prendre
» le Tonkin. »

« Et c'est lorsqu'on a réussi à se prépa-
rer toutes les difficultés diplomatiques et mi-
litaires qu'on s'est engagé brusquement, à
découvert, en compromettant et la diploma-
tie de la France et ses soldats.

« De sorte que nos braves marins ont
trouvé là-bas les bandes régulières ou pil-
lardes que, depuis un an, la Chine et l'An-
nam ont eu le temps d'armer contre nous.

« Voilà pourquoi le gouvernement et ses
officiers auraient tort de penser que le mal-
heureux sort de nos marins leur donne, avec
l'absolution du passé, carte blanche pour
l'avenir.

« C'est une responsabilité de plus, au
contraire, et une responsabilité des plus
lourdes, qui pèse sur eux. »

Tel n'est pas seulement l'avis des radi-
caux : la France entière demandera compte
aux incapables qui nous gouvernent du sang
inutilement versé.

Sans tambours ni trompettes, S. Exc. le
ministre de la guerre et M. le Président de
la République viennent de porter le premier
coup de pioche dans l'Hôtel des Invalides,
en tant que refuge des vieux défenseurs de
la patrie. Sur la proposition de M. Thibaud-
din, le chef de l'Etat, par décret, vient de
supprimer le gouverneur de l'Hôtel. Dans
sa magnanimité, le ministre de la guerre a
consenti à conserver l'aumônier; mais le
nombre des sœurs de charité a été diminué,
ainsi que celui des infirmiers, — le tout pro-
visoirement sans doute.

Ces mesures ont pour but, dit le rapport,
une économie de 460,000 fr. sur le budget.

Il est clair que lorsque l'on crée pour 98
millions d'augmentation sur les traitements

d'employés ministériels, et pour plusieurs
centaines de millions pour enseigner aux en-
fants qu'il n'y a pas de Dieu, la République
peut bien, doit bien enlever 460,000 fr. sur
le budget de ceux qui ont versé leur sang
pour la patrie!

Ajoutons que ce décret porte la date du
16 avril, époque à laquelle le bruit de cette
modification courut dans le monde parle-
mentaire.

On télégraphie de Marseille, 4^{er} juin :

« Ce matin, une messe votive au Sacré-
Cœur a été célébrée dans la chapelle du mo-
nastère de la Visitation par l'évêque, en sou-
venir de la cessation de la peste en 1720 et
en vertu des délibérations des échevins, du
28 mai 1722.

« La chambre de commerce représentait
la ville de Marseille. M. Féraud, vice-prési-
dent, a accompli le vœu des échevins en
présentant un cierge, suivant l'usage.

« Parmi les notabilités on remarquait:
M. Giraud, vice-président du tribunal civil,
M. Onfroy, ancien maire, M. Girard, admi-
nistrateur de l'école Saint-Ignace, M. Horn-
bostel, avocat, la rédaction de la *Gazette*, de
la *Vedette* et du *Balai*, les députations de la
chambre des notaires, de l'ordre des avocats,
de la compagnie des avoués et du syndicat
des prud'hommes.

« A sa sortie, l'évêque a été accueilli par
les cris de: Vive Monseigneur!

« Au retour de la messe, un groupe peu
nombreux de jeunes gens s'est rendu au
cours de Belzunce en criant: Vive Monsei-
gneur! Des assistants ont répondu par les
cris de: Vive la République!

« Une bousculade s'en est suivie; des
coups de canne ont été échangés, la police a
opéré deux arrestations. »

On écrit d'Alger, 31 mai, soir :

« Un télégramme de Géryville signale la
rentrée sur notre territoire d'importants
contingents d'insurgés ou dissidents du Sud
oranais qui ont fait leur soumission.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES MONTGOLFIER

DÉCOUVERTE DES AÉROSTATS.

— Cerveau brûlé ou détraqué, têtard, revêche,
sauvage, pas mal sournois, un enfant indomptable
faisant le désespoir de son vénérable père, le plus
estimé des grands manufacturiers du pays, et le
soui continuel de sa pauvre mère...

— Née Duret, n'est-ce pas ?

— Oui, M^{lle} Anne Duret, aujourd'hui M^{me} Pierre
Montgolfier, une femme accomplie, bénie par tous
les ouvriers de la fabrique de Vidalou, par tous les
pauvres de Davézieux et d'Annonay.

— Leurs autres enfants ne leur donnent que
satisfaction; dans leur hospitalière maison, tout
irait bien sans ce malheureux petit Joseph. La
maréchassée est à ses trousses; M. Montgolfier le
fait chercher partout; on ne sait ce qu'il est de-
venu.

— Quel malheur que de si braves gens aient un
fil pareil !

Serviteurs et voisins, ouvriers et clients, amis et
connaissances de la nombreuse famille Montgolfier
ne tarissent jamais en éloges sur le compte de tous

et de chacun, prenaient chaudement part à leurs
inquiétudes.

Joseph-Michel, alors âgé de douze à treize ans,
venait de désertir du collège de Tournon, dont il
était le plus mauvais écolier : un paresseux, rêveur,
— pas méchant, si l'on veut, doux et même timide,
— mais indisciplinable. On avait beau le
punir, rien n'y faisait. Au lieu d'étudier ses leçons,
il songeait à quoi ? De temps en temps, il vous
disait des choses incroyables; il ne parlait que
d'inventions de l'autre monde.

— Pas bête, par exemple : — ses petits cama-
rades vous diront qu'il a des idées à en revendre,
et si timide qu'on le connaisse, il nage comme un
poisson et a préservé de la noyade deux de ses
coudisciples à la fin du mois d'août dernier.

— En attendant, où est-il ?

Trouvant insupportables les lois de l'orthographe
et les études classiques, Joseph s'était enfilé pour
aller vivre de coquillages sur les bords de la mer,
et afin d'échapper à toute poursuite, il avait pris
à travers champs en se dirigeant droit au midi. Au
coucher du soleil, il s'étendait sous quelque arbre.
Dès l'aube, il s'orientait et reprenait sa course.
Rencontrait-il un cours d'eau, il le franchissait
hardiment à la nage. Grand et fort, mangeant à
peine, il ménageait ses quelques sous, mais bien
avant qu'il eut entrevu la Méditerranée, la faim le
réduisit à modifier ses projets. Il n'y renonçait

pas ; seulement la question était d'abord de gagner
quelque argent pour parvenir à continuer sa route.
Une fois sur les côtes bienheureuses où l'on n'a
qu'à se baisser pour se nourrir d'huitres, de moules
et de pétoncles, il se logerait dans un creux de
rochers, et ne serait plus taquiné par les cinquante
et tant de manières différentes d'écrire la même
syllabe, ni par Cornelius Nepos. Dans les campa-
gnes du bas Languedoc où il se trouvait, on récol-
tait alors les feuilles de mûriers pour les magnan-
eries. Il se décide à offrir ses services à un maître
cultivateur, brave homme qui, à son costume et à
sa mine, pénètre en partie la vérité, ne fait sem-
blant de rien, accepte ses services, le nourrit et le
loge en attendant, mais ne manque pas de l'inter-
roger, en sorte que l'aventureux écolier, nature
droite et franche, incapable de mentir, n'ayant
déguisé son nom ni celui de ses parents, est bien-
tôt rendu à sa famille.

Pierre Montgolfier ne le reçut pas précisément
comme l'enfant prodige de l'Écriture; il le gronda
magistralement et, leçon plus sévère, lui apprend
que sur les bords de la Méditerranée, pas plus que
sur ceux de la Canche ou de la Drôme, on ne trouve
des coquillages étalés pour le bon plaisir des rive-
rains.

— Rien sans peine, monsieur, rien sans étude
ni apprentissage. Nos gens du littoral vivent surtout
des produits de leurs pêches.

Si confus qu'il pût être, Joseph se promet dès
lors d'apprendre à pêcher et se tint parole.

Sa mère obtint sa grâce : il fut mis au collège
d'Annonay, ainsi que trois de ses frères, et eut la
douleur de s'y retrouver aux prises avec l'orthogra-
phe française, et Cornelius Nepos, Quinte-Curce
ou Cicéron. Jusque-là, aucun genre d'étude ne
l'avait captivé.

Chose bizarre, qui, cependant, a duré jusqu'à
nous dans certains établissements scolaires, les
premiers éléments de la numération n'étaient pas
enseignés avant les classes d'humanités ou même
de philosophie.

Un jour, d'aventure, Joseph rencontre un col-
porteur qui lui présente un *Traité d'Arithmétique* ;
il l'ouvre, en parcourt les premières pages et, ravi
de cette lecture, offre en tremblant le contenu de
sa petite bourse. Le marchand fit à coup sûr un
aimable coup de commerce, mais Joseph, trans-
porté de joie, devint possesseur de l'intéressant
traité. O bonheur ! comme il le devora, et puis,
comme il se prit à réfléchir, au grand détriment
de Restaut ou de Wailly, de Salluste, de Virgile et
d'Horace ! En revanche, pénétré des éléments
indispensables, il fut bientôt en mesure de se créer
une méthode de calcul absolument à lui, toute
intellectuelle, et qu'on ne saurait exposer, car,
sans en faire mystère, il ne l'a jamais clairement
indiquée.

- » En voici le dénombrement :
- » Tribu des Laghout-Ksell, 40 tentes et 266 chameaux ;
- » Tribu des Ouled-sidi-Cheik, 2 tentes et 32 chameaux ;
- » Tribu des Ouled-sidi-Hamed, 56 tentes et 272 chameaux ;
- » Tribu des Ouled-sidi-Ben-Amel, 4 tentes et 5 chameaux ;
- » Tribu des Ouled-Ziad, 5 tentes et 5 chameaux ;
- » Tribu des Trafia, 476 tentes et 2,394 chameaux ;
- » Ensemble: 604 tentes et 2,974 chameaux. »

AUMONNIERS ET SCEURS DES HOPITAUX.

Voici les principaux passages du discours prononcé au Sénat par M. BERENGER, à la séance de mardi :

« M. BERENGER. — La direction de l'Assistance publique, après avoir interdit aux aumôniers des hôpitaux l'entrée dans les salles des malades, après avoir soumis à un formalisme rigoureux le droit qu'elle reconnaissait aux malades d'appeler l'aumônier, a enfin complété son œuvre et supprimé définitivement les aumôniers à partir du 4^e juillet. D'un autre côté, elle veut remplacer dans tous les hôpitaux les sœurs de charité par des infirmières laïques, comme elle l'a fait déjà dans plusieurs hôpitaux.

» Ces mesures ne peuvent être exécutées qu'avec l'approbation de M. le ministre de l'intérieur, et je viens vous demander s'il n'est pas dans l'intention d'en empêcher l'accomplissement.

» Bien que la question soit religieuse et jette légitimement l'alarme dans les consciences catholiques, c'est au point de vue de la liberté que je me placerais. L'homme qui veut mourir dans la religion qu'il a pratiquée toute sa vie, a-t-il le droit de voir cette volonté suprême respectée? Le gouvernement doit-il faire respecter ce droit? Il est étonnant que tant d'années après la Révolution française, il soit nécessaire de poser ces questions.

» Précisons d'abord la situation actuelle. Les hospices et hôpitaux ne sont pas des établissements municipaux. La loi de janvier 1847 qui a organisé le service de l'Assistance publique à Paris ne contient pas une seule fois la mention du pouvoir municipal. Le directeur est responsable et placé sous la surveillance du préfet de la Seine d'abord et du ministre de l'intérieur ensuite. Sans doute, le budget de l'Assistance publique est soumis au conseil municipal, mais c'est dans des conditions particulières. Le conseil n'a que le droit d'émettre un avis. »

Après avoir rapporté les faits, qui sont connus, M. Bérenger les apprécie :

« La vérité, messieurs, c'est que, suivant une expression de M. le ministre, que je prends la liberté de citer, on veut faire du fanatisme, mais du fanatisme à rebours.

Il n'écrivait guère, n'allignait pas de chiffres, avait dans la tête un grand nombre de formules parfaitement classées, et en peu d'instants obtenait, comme à miracle, un résultat mathématique précis. Il faisait peu de cas de l'algèbre, — « milieu épais, disait-il, qui s'interpose entre l'esprit et la lumière des idées », a textuellement écrit l'un de ses dignes amis intimes, le baron de Gérando, secrétaire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, éminent philanthrope, émule de Monthon et auteur de l'éloquent ouvrage *le Visiteur du Pauvre*.

Toujours indépendant, en matière scientifique surtout, Joseph était novateur, créateur, trop ennemi des procédés vulgaires, ne s'inspirant presque jamais de la tradition, et s'exposant ainsi à réinventer ce qui était inventé déjà, travers fréquent chez les hommes de sa trempe.

Son père, Pierre Montgolfier, fils et successeur de Raymond Montgolfier, procédait au contraire avec un ordre méthodique, une méthode prudente. Ne hasardant rien, cheminant à coup sûr, il faisait du progrès en observant et en appliquant les découvertes des fabricants étrangers. C'est ainsi qu'il avait habilement conduit sa manufacture de papier eise à Vidalon-lès-Annonay, au degré de prospérité qu'elle atteignit vers 1740, année de la naissance de Joseph et qui ne cessa de grandir par la suite, de sorte que, pour les velins et autres produits

Peut-on au moins s'appuyer sur le vœu du malade? Les documents recueillis après la circulaire de M. Héroid, et qui ont été consignés par écrit, nous donnent les résultats suivants: M. le directeur de l'Assistance publique a dit récemment au conseil municipal, avec un certain désappointement, que 22,000 malades ont passé dans les hôpitaux pendant les trois derniers mois. 15,000 se sont déclarés catholiques, et non seulement ils se sont déclarés catholiques, mais ils ont demandé à recevoir le prêtre catholique. (Mouvement.) On a la ressource de dire que cela tenait à l'influence des Sœurs et que c'était pour leur être agréable, et afin d'être mieux soigné, qu'on demandait hypocritement le secours de la religion.

» M. TOLAIN. — Parfaitement.

» M. BERENGER. — Je vais vous satisfaire, monsieur Tolain. J'ai là un document qui concerne un établissement récemment laïcisé et dans lequel les infirmières, sorties de l'école d'infirmières de M. Quentin, étaient naturellement disposées à faire du zèle. Il s'agit de l'hospice Tenon. Bien que soigné par des laïques, les malades qui auraient dû, pour se mettre dans leurs bonnes grâces, refuser les secours de la religion, les ont cependant réclamés, ainsi que cela résulte des procès-verbaux que j'ai là sous les yeux.

» En septembre 1882, sur 394 malades, 374 ont demandé les secours de la religion, malgré les infirmières laïques. (Très-bien ! et applaudissements à droite.) Donc, il n'y a eu que 47 malades sur 394 qui n'aient pas eu recours au prêtre, et encore sur ces 47 se trouve-t-il des israélites et des protestants, et sans doute des libres-penseurs catholiques. En octobre 1882, les secours du culte ont été demandés par 456 malades, et en novembre par 343. (Applaudissements à droite.)

» Tels sont les chiffres officiels relevés dans un hospice laïque. Vous me demanderez peut-être pourquoi je ne vous donne pas les chiffres des mois suivants? C'est bien simple. Là s'arrête la statistique, le directeur de l'Assistance publique ayant eu devoir l'interrompre parce qu'elle ne répondait pas à son attente. (Rires à droite.)

» M. BOCHER. — Il est triste d'avoir à porter de tels faits à la tribune d'une Chambre française. »

Voilà les faits. L'administration de l'Assistance publique a agi dans cette circonstance sans droit. Quant au ministre de l'intérieur, il a parfaitement le droit de rétablir le crédit supprimé. Bien plus, M. Bérenger soutient que le préfet de la Seine pourrait le faire de sa propre initiative. L'orateur exprime l'espoir que le ministre refusera de sanctionner la mesure de suppression totale et qu'il n'écouterà pas ceux qui lui proposent des expédients.

« C'est un point de droit public qu'une institution ne peut être supprimée que par une autorité égale à celle qui l'a instituée, que ce soit l'autorité municipale, préfectorale, gouvernementale. A plus forte raison, lorsqu'une institution a été établie par la loi, la loi seule peut la supprimer. Il s'agit de

savoir comment le culte a été institué dans les hôpitaux. Il a été rétabli par des arrêtés consulaires en date des 5 brumaire et 18 frimaire an XI. Il faut même remarquer que, lorsque le culte a été restauré en France, il l'a été tout d'abord dans les hôpitaux; c'est là en effet qu'il y avait la plus grande urgence.

» Votre devoir est tracé par la loi aussi bien que par le respect non pas de la liberté de conscience, mais de la liberté de croire, qui est la plus sacrée des libertés. Vous n'avez qu'à rester fidèle aux considérants de votre décret du 7 mars. Je crains cependant que des considérants d'un autre ordre n'agissent sur votre esprit.

» Peut-être échapperez-vous à quelques embarras par des concessions; mais ce qui est certain, c'est que vous laissez ainsi affaiblir le pouvoir ministériel entre vos mains et que, par un engrenage, vous arriverez peu à peu à vous en dessaisir au profit de ceux qui, après avoir affecté la douceur et le calme, se retourneront vers vous avec arrogance en disant: La maison est à nous; c'est à vous d'en sortir. (Très bien ! très-bien ! et applaudissements à droite.)

» Il me reste encore quelques mots à dire au sujet de la laïcisation de certains hôpitaux. Il est clair qu'elle entraîne des dépenses, sur lesquelles il appartient au ministre de l'intérieur de statuer en dernier ressort. Comment pourrait-on oublier que 95 médecins des hôpitaux se sont prononcés contre la suppression du service des sœurs. Parmi ces 95, un certain nombre sont des protestants ou des israélites.

» Je sais que M. le ministre de l'intérieur s'est livré dernièrement à une enquête sur le service des hôpitaux et hospices. Or, c'est par partage à peu près égal entre les trente-huit hôpitaux et hospices dépendant de l'Assistance publique que le service d'infirmier est fait par les sœurs de charité et par les infirmières laïques.

» J'ignore quel est le résultat officiel de l'enquête; mais je crois savoir que la démonstration est faite en faveur des sœurs de charité, sous le rapport moral. (Bruit à gauche.) Quant au côté matériel, économique, les sœurs couchent dans les dortoirs, ont des cellules fort simples, s'habillent aux frais de la communauté, très-modestement, et se nourrissent de peu.

» J'ai sous les yeux un document qui émane de la direction de l'Assistance publique et dans lequel on reconnaît le dévouement et le zèle des infirmières laïques, mais on demande pour elles une augmentation de traitement et une meilleure nourriture. On se plaint que les bons sujets abandonnent la place, ne la trouvant pas assez lucrative ni confortable. (Rires ironiques à droite.)

» Eh bien ! on leur a alloué un supplément de 19,923 francs par an pour l'amélioration de leur régime alimentaire, avec autorisation de faire gras tous les jours. (Rumeurs à droite.) On a également voté d'autres augmentations, dont le total pour 1882 s'élève à 600,000 francs environ.

» Voilà, messieurs, ce qu'il en coûte pour

écouter si bien que, dès lors, il conquiert l'intérêt de plusieurs des habitués de ce lieu de réunion des beaux esprits et des savants.

Sa mère et ses frères, cependant, n'avaient recueilli sur son compte que de justes louanges. Durant son séjour à Saint-Etienne, il s'était signalé par des traits de courage, dont, bien entendu, il n'avait jamais soufflé mot. Il avait au péril de la vie arraché aux flammes des malheureux près de périr. Son sang-froid et sa présence d'esprit furent plusieurs fois non moins utiles pour prévenir des accidents effroyables. On parla d'un éboulement, de chevaux échappés, et surtout de personnes qu'il avait sauvées à la nage.

Or, tout cela était conté par des gens qui le cherchaient pour lui acheter son bleu spécial ou des sels de sa façon; mais il était à Paris, à bout de ressources, y songeant à peine, et pourtant à la veille d'en être réduit à s'industriier, quand son père lui intima l'ordre de revenir.

« Nous avons besoin de toi par ici, lui écrivirent ses frères ». Sa mère lui fit parvenir quelque argent. Il obéit, mais sans se presser, et en voyageant à pied, à petites journées, non sans faire de nombreux détours. De temps en temps, il écrivait quelques lignes originales, pleines de cœur.

— Incorrigible, mais charmant; tenez ! mon oncle, vous n'avez pas de meilleur fils ! Ceci fut l'appréciation de sa cousine Thérèse

tenir le serment d'Annibal que M. le directeur de l'Assistance publique a prêté au conseil municipal en entrant en fonctions.

» M. le ministre, l'année dernière, quand il a été interpellé une première fois, nous a répondu que ces laïcisations étaient devenues nécessaires parce qu'il avait fallu remplacer les sœurs de Sainte-Marthe, qui avaient rompu d'elles-mêmes le contrat avec l'Assistance. Or, il n'y avait que deux hôpitaux dans ce cas. Depuis, on est allé plus loin : on s'est attaqué à tous les contrats; à celui des sœurs de Saint-Vincent de Paul, par exemple. (Oh ! oh ! à droite.)

» Ces admirables sœurs de charité qui, depuis plus de deux siècles, ont déployé un esprit de dévouement, de sacrifice qu'on ne saurait trop louer... (Applaudissements à droite et au centre.) Les admirables sœurs qui, au dehors, ont peut-être plus contribué encore à l'établissement de notre influence que la science de nos savants et la gloire de nos soldats. (Nouveaux applaudissements.) »

COURRIER DU TONKIN.

Shang-Hai, 13 avril.

D'après les impressions que nous avons recueillies en route, d'après celles que nous recueillons en Chine, nous craignons bien que la France, en abandonnant la politique proposée par M. Bourrée, son ambassadeur à Pékin, et en engageant l'expédition du Tonkin, telle qu'elle la fait en ce moment, ne se soit lancée dans une fausse voie qui l'entraînera à des dépenses d'hommes et d'argent incalculables.

Il semble que le gouvernement, en faisant une expédition lointaine, répondait à un désir national qui s'accroît de plus en plus tous les jours, celui d'ouvrir des débouchés à notre commerce. La conquête, ou le protectorat du Tonkin devait donc avoir pour but, surtout, de nous ouvrir, par terre, des débouchés avec la Chine, par la libre navigation du fleuve Rouge.

Il semblait alors que l'on devait tout d'abord se mettre d'accord avec le gouvernement chinois qui, à tort ou à raison, considère encore ces pays comme ses tributaires, et qui touche au Tonkin par quatre de ses provinces. Autrement, prendre le Tonkin et se trouver en présence d'une Chine fermée, c'est faire œuvre incomplète, et dont les conséquences n'ont certainement pas été comprises en France.

Notre ambassadeur, M. Bourrée, avait suivi cette ligne de politique, et après des négociations longues et habiles, il était arrivé à un accord avec les Chinois par lequel la France obtenait le 90 centième du Tonkin et par lequel la Chine nous accordait des conditions exceptionnelles et privilégiées pour notre commerce avec ses provinces limitrophes.

En plus, sur la foi des négociations, la Chine avait retiré ses troupes. Dans ces conditions, l'expédition du Tonkin se faisait sans coup férir (la Chine ne perdait pas la face — avait l'honneur sauf — vis-à-vis de son peuple). Le gouvernement chinois atten-

Filhol, qui, dès lors, le défendit chaleureusement en toute occasion. Elle avait mieux que personne apprécié la valeur de cette âme loyale, sensible, modeste, dont les bizarreries n'étaient, en somme, que les voiles dont le génie est entouré, en vertu d'une loi d'ordre supérieur.

Un jour devait venir où l'intelligente jeune fille se ferait la gardienne vigilante, la compagne, et en quelque sorte la tutrice de Joseph. Rien qui ressemble moins à un roman d'amour que les prémisses de ce mariage, véritable adoption. Elle lui tendit la main pour le protéger, il la serra, elle devint sa femme en 1770. Il avait alors trente ans et sortait de prison.

Comment ne l'aurait-on pas aimé, quand on savait quelle fut sa conduite en cette bizarre conjonction ?

Revenu à Vidalon, fort de ses études nouvelles et surtout des inventions sans nombre qu'elles avaient fait germer dans son esprit, Joseph rendit d'abord des services fort appréciés par Jean-Pierre, par Augustin qui se complaisait à l'aider, et par toute une foule d'employés ou d'ouvriers de la papeterie.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

dait donc avec confiance le résultat des négociations suivies avec notre ambassadeur.

Tout d'un coup, les choses changent de face; c'est par un télégramme que notre ambassadeur est rappelé; c'est par un télégramme que l'ordre est donné à la flotte de commencer les hostilités, et la France se trouve, par le fait, en pleine déclaration de guerre avec la Chine. En effet, les premiers actes ont été d'arrêter les bateaux chinois qui font le commerce avec le Tonkin et de saisir les riz dont ils étaient chargés.

Nous ne savons pas si en France on a bien calculé les conséquences d'une expédition au Tonkin, en ayant la Chine contre soi. Il ne faut pas être prophète pour prédire que, dans ces conditions, c'est une expédition qui non-seulement va nous coûter des hommes et des millions, mais qui certainement amènera des complications redoutables. La Chine d'aujourd'hui n'est plus la Chine d'autrefois; elle connaît le jeu des alliances; et, de deux choses l'une, ou bien l'idée du gouvernement français est de limiter la lutte au Tonkin, et même là on se trouvera d'ici peu en présence d'une résistance qui exigera, non plus l'envoi de quelques compagnies, mais certainement l'envoi de 20,000 hommes, ou bien, ce qui sera fatal, on sera appelé à défendre en Chine même nos intérêts et nos nationaux, et ce jour-là, soyez en sûrs, la Chine ne sera par toute seule contre nous.

Nous craignons bien que l'opinion publique ait été égarée en France sur cette question du Tonkin; nous craignons que la question n'ait été mal engagée, et si l'on avait fait connaître publiquement, d'un côté les avantages d'un accord avec la Chine, d'un autre côté les éventualités d'une lutte avec elle dans l'intérieur du Tonkin, nous croyons qu'on eût laissé un peu plus de côté la question de quelques intérêts privés au sujet desquels on a fait beaucoup de tapage, pour n'envisager que le grand intérêt de la France qui était de s'ouvrir des débouchés commerciaux avec un grand pays. — L'expédition telle qu'on l'a engagée fermera ces débouchés pour longtemps.

NOTA. — Cette correspondance, de la Banque des Communes, datée du 18 avril, porte un caractère qui n'échappera à personne.

Elle constate que la France a réellement déclaré la guerre à la Chine elle-même, puisque ses vaisseaux de guerre arrêtent les vaisseaux portant le tribut du Tonkin à la Chine.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1^{er} juin.
La Bourse est très-mouvementée en ce qui concerne les rentes. Les 3 0/0 sont fermes, l'ancien à 80.97, l'amortissable à 81.35, mais le 5 0/0 qui cotait au début 109.25 descend à 108.90 et clôture à 109.95.

Les autres valeurs sont bien tenues. La Banque de France à 5,425. Le Foncier toujours très en faveur conserve ses cours, et les Obligations Foncières s'inscrivent à 355 les libérées, et 349 les non libérées.

La Compagnie Foncière de France bien tenue à 505. On prévoit de plus hauts cours dans un temps prochain pour le moment de la mise au porteur.

Les chemins sont faibles: le Lyon à 1,457, le Midi à 1,142, le Nord à 1,927 et l'Orléans à 1,320. Le Suez est en reprise à 2,500 et clôture à

2,525. Il paraît certain qu'à l'assemblée du 4 juin on proposera le creusement d'une seconde voie pour le canal.

La Banque Nationale sans changements cote 255, cours auquel elle est absolument invendable. L'Italien progresse à 95.25 et l'Egypte à 370. Le Gaz se maintient à 1,360.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La catastrophe de Fontevrault. (Nouveaux détails)

Nous avons reçu de nouveaux détails sur le terrible événement de Fontevrault.

C'est vers une heure après midi qu'une dizaine d'élèves de l'école communale se mirent en route, sous la conduite de leur jeune sous-maître qui n'était à Fontevrault que depuis le 13 mai dernier et ne connaissait pas le pays.

Désireux de se baigner, les enfants le conduisirent du côté des Perrières-l'Abbesse, sur le bord d'une pièce d'eau appelée le Lac-aux-Bidons.

Cet étang est peu large, mais très-vaseux. Le sous-maître ne croyait pas qu'il y eût danger et accéda au désir de ses élèves.

A quelques mètres du bord, il y a un flot que trois enfants gagnèrent sans peine et sans avoir besoin de se mettre à la nage. A un second voyage, ils ne suivirent pas la même route, et c'est dans ce nouveau trajet qu'ils tombèrent dans un trou de deux mètres de profondeur avec soixante centimètres de vase au moins, et qu'ils ont disparu et trouvé la mort ainsi que leur malheureux sous-maître qui s'était courageusement porté à leur secours.

Ce sous-maître s'appelait Auguste Legagneux (et non Marcron, comme on nous l'avait dit), âgé de 16 ans seulement, né à Saint-Augustin-des-Bois, près Angers.

Les élèves noyés sont:

Albert Delarue, âgé de 13 ans, né à Jumelles, canton de Longué;

Auguste Ferbeux, âgé de 12 ans, né à Tours;

Louis Lambault, âgé de 12 ans, né à Fontevrault.

La sépulture doit avoir lieu aujourd'hui. Toute la population prendra part à ce deuil public et s'associera à la douleur de parents et d'amis si justement éplorés.

On nous informe que le corps de la jeune fille du Chapeau dont nous avons annoncé la disparition a été retrouvé aujourd'hui vers midi, dans la Loire, vis-à-vis de l'île Ponneau.

L'Union de l'Ouest a reçu communication de la note suivante:

« Il a été publié, avant-hier, dans les dépêches de l'Union de l'Ouest, une dépêche de l'Agence Havas résumant un article du Voltaire, qui prétend que « dans la caisse » de retraites pour les prêtres âgés et infirmes d'Angers, l'emploi de 500,000 francs (rien que cela!) resterait non justifié. » C'est une pure calomnie de la part du Voltaire, qui aura voulu par là justifier son titre. La feuille radicale a eu la précaution d'employer la forme dubitative pour éviter une poursuite en diffamation. Le procédé n'en est pas moins honteux. »

Inutile de dire que l'article du Voltaire a été reproduit par les feuilles radicales et libre-penseuses.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire:

« Parmi les soldats morts sous les murs d'Hanoi, aux côtés du commandant Rivière, on remarque le nom de M. Moulun, enseigne de vaisseau sur la Victorieuse, fils du proviseur du lycée de Tours. Nous nous associons à la douleur du malheureux père. »

LE CRIME DE LA BAUMETTE

(Nouveaux détails)

Le public attend avec impatience quelques nouveaux détails sur ce drame mystérieux, il lui tarde de voir l'assassin livré à la justice. Jusqu'ici les recherches actives de la police avaient amené des résultats plus ou moins satisfaisants; mais nous croyons que cette fois ses efforts vont être couronnés de succès.

Depuis quelque temps, un individu, autrefois perruquier et maintenant pêcheur, du nom de Tessier, laissait échapper de temps à autre quelques paroles qui prouvaient que le meurtrier ne lui était pas inconnu, car il donnait de lui un signalement complet.

Se sentant coupable, avait-il l'intention de détourner les soupçons qui planaient sur lui, ou, comme on nous le rapporte, une femme à laquelle il avait confié son terrible secret allait-elle le dénoncer?

Ce qu'il y a de certain, c'est que Tessier s'était vanté d'avoir souhaité le bonsoir à Louise Goury, la victime, le soir même de l'assassinat, et d'avoir dit que l'individu au bras duquel elle était suspendue portait une casquette de soie, cravate noire, chemise blanche, gilet et pantalon de velours.

Et de plus, pour compléter le signalement, une moustache peu fournie et blanchissante; il avait ajouté le numéro exact des bottines, et une marque significative empreinte sur le visage.

La police instruite de ces bruits a fait mercredi soir à onze heures une perquisition minutieuse dans la demeure du sieur Tessier, où elle a trouvé, dit-on, un paquet de linge taché de sang.

Jeudi matin, les agents le conduisirent sur le théâtre du crime pour faire les confrontations nécessaires.

Maintenant l'accusé est sous le secret, attendant de la suite des événements sa justification ou sa condamnation.

Tessier, étant pêcheur, avait des relations avec la famille, et il devait connaître particulièrement Louise Goury.

Il paraît, à ce qu'on dit, que Tessier désirait depuis longtemps épouser Louise Goury; mais celle-ci avait rejeté toutes ses demandes avec beaucoup d'énergie, car elle ne voulait à aucun prix, disait-elle, devenir la femme de cet homme que personne ne pouvait supporter. De là cette haine farouche que lui avait voué Tessier.

La concubine de Tessier, Françoise Héлары, aurait également partagé cette haine.

Espérons que la lumière se fera autour de cette ténébreuse affaire, et que le meurtrier sera puni selon l'atrocité de son crime. (Etoile.)

Six théâtres de Paris ont fermé leurs portes jeudi: l'Odéon, les Variétés, les Bouffes, la Renaissance, les Nouveautés et l'Athénée-Comique.

M^{lle} Tessandier, qui jouait Formosa à l'Odéon, commence sa tournée en province.

Théâtre de Saumur.

JEUDI 7 juin 1885,

Une seule représentation donnée par LES ARTISTES DE L'ODÉON

FORMOSA

Pièce en 4 actes, de M. A. Vacquerie.

Le grand succès du jour.

M^{lle} TESSANDIER jouera le rôle de Formosa.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

BOURSE DE PARIS

DU 4^{er} JUIN 1885.

Rente 3 0/0	80 40
Rente 3 0/0 amortissable	81 45
Rente 4 1/2	110 55
Rente 5 0/0	109 10
Obligations du Trésor (anciennes)	509 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	513 »

43 ANS DE SUCCÈS
26 RÉCOMPENSES DONT 8 MÉDAILLES D'OR
Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires.

Infailible contre les INDIGESTIONS, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête. — Excellent aussi pour la TOILETTE et les dents.

Fabrique à LYON, cours d'Herbouville, 9.
Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie, parfumeries et épicerie fines.

Se méfier des nombreuses imitations.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ROSES DU ROI

CONTE

Magdalène devint toute pâle de surprise.

— Quoi! dit-elle, c'était le roi?...

— Eh? j'ai... quelle fantaisie vous est venue en tête, jeune insoumise?... Si votre royale cousine avait votre conduite, elle vous renverrait en Norwège dès demain!

Magdalène n'entendait pas.

— C'était le roi? pensait-elle. Je l'ai donc vu enfin! Qu'il est beau, mon Dieu!... qu'il est beau!...

Ce soir là, le roi de Bohême dit au comte Donauwerth:

— C'est dans trois jours la Fête-Dieu. Ce jour-là, je choisirai la reine de Bohême.

La nouvelle se répandit aussitôt et tout le monde félicita la princesse Ericie sur son prochain bonheur.

Or, il était d'usage, à la cour de Bohême, que, le jour de la Fête-Dieu, le roi portât, à la procession, un bouquet de roses des serres royales. Cette coutume existait depuis l'établissement même de la

Fête-Dieu. Nul ne s'étonna donc quand, au matin de la cérémonie, le roi demanda un bouquet. Mais les familiers de la faveur du prince furent bien surpris quand il leur dit:

— Messieurs, la personne à qui j'offrirai mon bouquet, à l'issue de la procession, sera la reine de Bohême.

Ce fut un jour solennel. Toutes les femmes jalousaient un peu la princesse norvégienne, mais on l'encensait. N'allait-elle pas devenir dame et maîtresse? Ne tenait-elle pas entre ses mains la fortune de tous ou de presque tous?

Cependant elle entra à l'église, vêtue de blanc comme une fiancée et l'éclair du triomphe aux yeux. En effet, n'était-elle pas préférée à toutes les princesses de l'Europe? Et ce beau roi de Bohême n'allait-il pas la proclamer la souveraine de son peuple? N'allait-elle pas remporter la victoire de beauté?... Combien les autres allaient enragés! Ericie souriait par avance des exclamations qui salueraient l'annonce de son mariage à travers le monde chrétien. Le Pape la complimenterait. L'Empereur la féliciterait. Elle serait l'égalée des reines et marcherait, le front haut, devant les archiduchesses! En allant s'agenouiller devant l'autel, elle laissa tomber ses regards sur le bouquet de roses posé sur le prie-Dieu du roi qui, debout, le regard fixé sur le tabernacle, assistait, immobile, à la célébration de l'office. Le parfum

qui s'en dégageait enveloppait d'une lente griserie les plus proches voisins du roi, et les fumées de l'encens mêlées à la senteur des roses mettaient comme une ivresse étrange dans l'église.

L'heure de la procession arriva. L'évêque, sous le dais, soutenait le lourd Saint-Sacrement d'or. Le roi, avec son merveilleux bouquet, devenu, pour un jour, symbole de puissance et gage d'amour, suivait le premier derrière le dais, et toute la cour marchait derrière le souverain. Trois fois la procession fit le tour de l'église, au dehors. Au retour, le roi laissa passer le clergé et se mit de côté, faisant signe à tout le monde d'entrer dans l'église et regardant chacun au front avant qu'il n'entrât. Dans ce défilé, il cherchait la blanche et douce figure de Magdalène. Mais il ne la trouva point, car l'enfant n'était pas venue. Et le peuple et la cour virent avec une stupéfaction sans pareille le roi rentrer dans l'église, tenant toujours son merveilleux bouquet à la main.

La princesse Ericie, blême de dépit, avait enroulé sa tête dans ses mains et semblait perdue dans une profonde prière. L'office s'acheva dans une stupeur que rien ne peut rendre.

Le soir, au milieu du bal, une svelte figure blanche se glissa inaperçue dans les groupes. Qui donc eut remarqué la simple toilette d'une enfant? A voir cette apparition, on eut cru, de loin, qu'un des nuages légers flottant dans l'azur depuis le

matin, était descendu à l'entrée du bal. Ce nuage insaisissable se perdit presque aussitôt d'ailleurs dans l'ombre des serres où de merveilleux jets d'eau entretenaient une fraîcheur délicieuse, et nul ne le vit.

Nul, un seul excepté: le roi.

Dix minutes plus tard, Magdalène de Norwège, assise sous les grands palmiers de Barbarie, avait sur sa robe blanche le bouquet de roses et à ses pieds le roi de Bohême. Et laissant ses mains aux baisers du royal amant, elle disait, dans un sourire qui faisait étinceler ses dents comme les perles d'un collier:

— Ah! c'est donc vrai?... C'était mon rêve, cela, voyez-vous, mon beau roi?... Toute petite, je vous voyais en dormant... Et j'ai appris votre langue pour vous parler un jour... Oh! je vous aimerai bien, allez, et nous serons si heureux, si heureux!...

(A suivre.)

PAUL GEORGE.

Un fils de député à son père: — Dis donc, mon père, qu'est-ce que c'est que ça, le radicalisme?

— C'est... c'est... une fraction du parti républicain.

— Ah! est-ce une fraction simple ou une fraction composée?

— Composée, mon enfant, composée... Très-mal composée même!

